



Paris, le 17 janvier 2022

Monsieur François NOGUÉ
Directeur des Ressources Humaines du GPU SNCF
2 Place aux Étoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS CEDEX

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Les Fédérations CGT des cheminots et SUD-Rail vous ont déposé, le 7 janvier dernier, une DCI pour laquelle une réunion de concertation s'est tenue le 11 janvier. À l'issue de cette réunion, nous faisons le constat que de profonds et importants points de désaccord subsistent.

Alors que l'inflation pour 2021 est de l'ordre 2,8 % et que, pour les 6 premiers mois de 2022, les estimations provisoires de l'Insee la chiffrent à 2,5 %, la direction de la SNCF s'entête à imposer une 8 et 9^{èmes} années de gel des salaires.

Nous réaffirmons que les mesures unilatérales prises par la direction suite à l'échec des NAO en novembre 2021 sont loin du compte !

Quant à celles décidées sous la pression des mobilisations en décembre, elles ne sont ni pérennes, ni transverses à tous les cheminots.

Les cheminots ne font pas l'aumône. Ils veulent vivre décemment de leur travail et être reconnus ! La politique salariale de la direction SNCF développe l'individualisation des salaires et la division sociale. Pourtant, de l'argent, il y en a dans notre entreprise !

Les Fédérations CGT et SUD Rail exigent la réouverture immédiate de négociations salariales pour des augmentations pérennes et générales des salaires.

L'emploi et les effectifs sont également sources de multiples conflits sur le territoire. La suppression de 10 097 emplois depuis 2016, conjuguée aux réorganisations permanentes, aux cadres d'organisation non-respectés, au développement de la polyvalence, a incontestablement accru, dans tous les métiers et tous les services, la dégradation des conditions de vie et de travail des cheminots.

Face aux sous-effectifs chroniques et au mal-être au travail croissant, nous exigeons les moyens humains et matériels nécessaires pour bien travailler et assurer dans de bonnes conditions la production pour un service public ferroviaire de qualité tant Voyageurs que Fret.

Malgré l'affirmation du maintien des droits inscrit dans la loi, le Gouvernement a publié, en date du 31 décembre 2021, un décret remettant en cause les droits spécifiques à retraite des cheminots transférés. Le motif : les entreprises privées ne veulent pas les financer et l'État ne veut surtout pas le leur imposer !

La facture sera donc présentée aux cheminots ! Au prix du mensonge, c'est donc à un véritable saccage social auquel se livre l'État, avec la complicité du patronat.

Nous exigeons le maintien intégral des droits des cheminots concernés en cas de transfert.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, les Fédérations CGT et SUD-Rail vous déposent un préavis de grève couvrant la période du mercredi 26 janvier 2022 à 19h00 au vendredi 28 janvier 2022 à 08h00.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agents du Groupe Public Unifié et ceux appelés à les remplacer et porte sur les points suivants :

- Réouverture immédiate de négociations salariales en vue d'augmentations générales des salaires ;
- Des moyens humains et matériels pour bien travailler, singulièrement en matière d'emploi et de conditions de travail ;
- Réécriture du décret transfert dans le sens du maintien intégral des droits liés au régime spécial.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos salutations respectueuses.



Laurent BRUN

Fédération CGT des cheminots



Erik MEYER

Fédération SUD-Rail